

DEC221238DGDS**Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR8026 intitulée Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS)****Le Président-Directeur général,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2021-1206 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Lille et approbation de ses statuts ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des établissements concernés ;

Décide :

Art. 1 – Dans la décision DEC191237DGDS susvisée, les dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR8026 intitulée Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS) sont modifiées ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Tutelles principales : CNRS, UNIV LILLE
- Tutelle secondaire : -

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 mars 2022

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

